

Communiqué de presse

La CNDP signe une convention DATA-TIKA avec la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc

Meknès, le 22 avril 2026

La FECAM (Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc) et la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) ont signé, ce mercredi 22 avril 2026, en marge du SIAM 2026 (Salon International de l'Agriculture au Maroc), à Meknès, une convention marquant l'adhésion de la fédération au programme « DATA-TIKA ».

La convention a été signée par M. Lahbib BENTALEB, Président de la FECAM et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP. À travers cette convention, les deux parties visent à accompagner le secteur agricole pour se conformer aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, en faisant de la protection des données un levier stratégique de confiance.

À ce titre, la CNDP a mis en place un pôle dédié au secteur agricole afin d'assurer un accompagnement de proximité, de répondre aux problématiques spécifiques du secteur et de faciliter les démarches de conformité à la loi n°09-08, en tenant compte des particularités de leurs métiers.

À travers ce partenariat, la CNDP et la FECAM œuvrent en faveur d'un exercice professionnel responsable et conforme aux exigences en matière de protection des données à caractère personnel, dans le respect des droits fondamentaux.